



**RESOLUTION SOLENNELLE PRESENTÉE PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL  
EXECUTIF DE CORSE ET LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE,  
RELATIVE AU CLIMAT SOCIAL, AU COUT DE LA VIE ET AU PROBLEME  
DU PRIX DU CARBURANT EN CORSE.**

---

**CONSIDERANT** la délibération n° 2003/30 de l'Assemblée de Corse du 31 janvier 2003 portant adoption d'un vœu relatif au prix des carburants en Corse,

**CONSIDERANT** la motion n° 2012/02/32 du 9 octobre 2012 relative à la demande de lancement des études, concertations et négociations nécessaires à la mise en œuvre de mesures destinées à corriger l'écart de prix sur les carburants entre la Corse et le continent,

**CONSIDERANT** la délibération n° 2013/261 de l'Assemblée de Corse du 19 décembre 2013 relative à la modulation de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques, renonçant au mécanisme de modulation de la TICPE,

**CONSIDERANT** la délibération n° 2016/203 de l'Assemblée de Corse du 6 septembre 2016 portant projet d'adaptation de la fiscalité des carburants,

**CONSIDERANT** la délibération n° 2017/076 de l'Assemblée de Corse du 30 mars 2017 approuvant le plan de lutte contre la précarité,

**CONSIDERANT** la délibération n° 2017/080 de l'Assemblée de Corse du 31 mars 2017 portant création de la carte « ritirata » de la Collectivité territoriale Corse, ouvrant droit à réduction notamment dans les transports,

**CONSIDERANT** le rapport Vialtis présentant une Etude-diagnostic sur les prix des carburants en Corse en 2012,

**CONSIDERANT** les mobilisations des gilets jaunes,

**CONSIDERANT** le travail et la pétition du collectif « Agissons contre la cherté du carburant en Corse »,

**CONSIDERANT** la souffrance sociale, les appels en faveur de la justice sociale et les différentes propositions des Corses rencontrés ce jour en conférence des présidents, avec la participation de l'ensemble des présidents ou représentants des groupes, et au cours des différentes manifestations,

**CONSIDERANT** que la question des prix à la consommation en Corse est récurrente et constitue une préoccupation première de la population, qu'il s'agisse des prix de l'énergie, des denrées alimentaires ou d'autres produits de consommation,

**CONSIDERANT** que le niveau général des prix en Corse est supérieur à celui du continent alors même que le revenu annuel des ménages situe la Corse parmi les régions les plus défavorisées de France,

**CONSIDERANT** le caractère proportionnellement moins développé des réseaux de transports en commun en Corse au regard du Continent,

**CONSIDERANT** que le coût plus élevé du carburant relevé par l'étude – diagnostic sur les prix des carburants en Corse rendue en septembre 2012 – contribue à affecter considérablement le pouvoir d'achat de la population de la Corse et à fragiliser de nombreux secteurs de l'économie insulaire, notamment celui des transports,

**CONSIDERANT** le surcoût du carburant, très supérieur au prix moyen avec le continent français : en juillet 2018, +12,88 centimes d'€ de différence entre le prix moyen par litre pour le SP 95 et +11,55 centimes d'€ de différence pour le gazole. (source : Corsica statistica – observation des prix des énergies – juillet 2018),

**CONSIDERANT** l'impact de la TGAP dans la construction des prix des carburants,

**CONSIDERANT** la position publique exprimée par le Conseil exécutif le mardi 27 novembre 2018 demandant le gel du prix du carburant en Corse et l'institution d'une conférence sociale visant à comprendre et à compenser la cherté du prix du carburant en Corse,

**CONSIDERANT** la réunion organisée le 3 décembre prochain par le Président de l'Assemblée de Corse, avec le collectif « Agissons contre la cherté des carburants en Corse », le Président et le Directeur Général de la Société « VITO »,

## **L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**CONSTATE** un différentiel illogique, injuste et incompréhensible des prix des carburants entre la Corse et le continent.

**SOUHAITE** mettre un terme à cette situation dans les plus brefs délais.

**INSTALLE** une conférence sociale qui se réunira au moins deux fois par an. Elle sera ouverte à tous les acteurs institutionnels, consulaires, sociaux et collectifs de citoyens.

**DIT** que les premiers travaux de cette conférence sociale seront consacrés à la question de la cherté du prix des carburants et aux façons de la corriger.

**SOUHAITE** que la conférence sociale mène les échanges relatifs à la question des carburants à leur terme dans un délai de trois mois afin d'établir un diagnostic partagé.

**DEMANDE** solennellement au Premier ministre d'annoncer, avant sa visite prévue du 9 au 11 décembre, le gel de la hausse du carburant en Corse, prévue en janvier 2019, jusqu'à la mise en œuvre du mécanisme de régulation et de correction des prix qui aura été validé sur le fondement du diagnostic adopté par la conférence sociale.